



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional spécial :**

**N° NV622 - 07 MARS 2016**

# SOMMAIRE

## **Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne**

201643-0012 - Décision n° 32DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction Industrie et Commerce International

201654-0023 - Décision n° 01DS16 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire général, à effet de signer les actes de vente des biens immobiliers sis à LOGNES

## **Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

201667-0005 - arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 201643-0012**

**Signé le vendredi 12 février 2016**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne**

Décision n° 32DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction Industrie et Commerce International

**DECISION****DELEGATION DE SIGNATURE  
DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION INDUSTRIE  
ET COMMERCE INTERNATIONAL****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,  
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

**DECIDE**

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

**Monsieur Bertrand VINCENT – Directeur Industrie et Commerce International**

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire
- Les devis, propositions commerciales
- Les attestations de présence, attestations de stages
- Les courriers adressés aux Chefs de Services et Directeurs des CCI Locales ou Régionales ou des administrations territoriales
- Les relevés d'heures des intérimaires

**Corinne DE OLIVEIRA – Chargée de projets**

- Courriers de transmission de commandes ou de factures
- Relevés d'heures des intérimaires en l'absence du Directeur
- Bons de livraison en l'absence du destinataire

**1 - C.R.T.E.****Didier POIRIER – Responsable C.R.T.E.**

- Courrier divers de fonctionnement
- Attestation de stage 5 jours
- Devis et propositions commerciales inférieurs à 3 000 €

**Charlotte PERREAU, Martine BOURDIER**

- Attestation de stage 5 jours en l'absence du responsable CRTE

**Didier POIRIER, Valérie DELAMOTTE, Charlotte PERREAU, Lionel BECQUART, Martine BOURDIER, Philippe ROSSIGNOL**

- Documents dans le cadre des procédures de diagnostic et suivi : NACRE
- Devis type « fiches prestations » (validés par l'AG et inférieurs à 3 000 euros)
- Courriers de transmission de commandes ou factures
- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises et les partenaires de la CCI SM

## **2 - PEPINIERES (FONTAINEBLEAU ET CHAMPS-SUR-MARNE)**

**Philippe ROSSIGNOL – Animateur réseaux entreprises**

- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises et les partenaires de la CCI SM

## **3 - FORMALITES INTERNATIONALES**

**Chantal PENNINGX, Nadine SIMON, Jeannine WOLF - agents de formalités internationales**

- Pour signer et viser tous documents du commerce international pour lesquels les lois, règlements et conventions internationales prévoient l'intervention des Chambres de Commerce et d'Industrie, notamment en ce qui concerne les certificats d'origine des marchandises destinées à l'exportation, les visas de factures, d'attestations diverses et législations.

## **4 - PROMOTION ET DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

**Martine GAHOU, Mathilde PLANTIER, Viviane GUERIN, David CHANCA**

- Courriers de transmission de commandes ou de factures
- Envoi de documentations relatives aux prestations de la Direction Industrie / Commerce International
- Devis et propositions commerciales inférieurs à 3 000 €
- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises et les partenaires de la CCI SM
- Bulletin d'inscription aux salons et missions à l'international dans le cadre des tarifs validés
- Courriers courants :
  - Transmission d'informations à des entreprises
  - Transmission d'offres commerciales des partenaires de la CCI SM à l'étranger
  - Documents courants à transmettre (par mail ou par courrier) à CCI France et autres organismes partenaires lorsqu'ils n'engagent pas la responsabilité de la CCI SM

## **5 - CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES (CFE)**

**Site de Melun : Isabelle PELLETIER, Régine DUBATON, Roseline GUISEFFI, Saadia SEFOUNI, Nathalie CANDUS**

**Site de Serris : Martine WINIARSKI, Nathalie MOUGENOT, Géraldine STOFFEL, Nathalie BONNAT**

Pour l'ensemble des dossiers de formalités des entreprises, ACCRE et cartes de commerçant ambulant :

- Récépissés de dépôt de dossier complet ou accusé de réception
- Récépissés de dépôt de dossier incomplet ou accusé de réception
- Récépissés de dépôt de dossier irrecevable ou accusé de réception
- Rejet de dossier
- Transmission du dossier
- Courrier de réponse à des demandes d'informations diverses

Pour les professionnels de l'immobilier, les courriers d'accompagnement des formalités : **Nathalie MOUGENOT, Géraldine STOFFEL, Nathalie BONNAT**

## **6 – SERVICE QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT**

### **Céline MEUNIER – Responsable Service QSE**

- Courriers divers de fonctionnement
- Devis type « fiches prestations » (validés par l'AG et inférieurs à 3 000 euros)
- Attestation de participation aux conférences, clubs, ateliers
- Rapports

### **Gaëlle RHODE, Emilie ROQUE, Frédéric LUDGER**

- Envoi de documentations relatives aux prestations de la Direction
- Courriers d'accompagnement et d'échange avec les entreprises

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 12 février 2016.

Le Président



Jean-Robert JACQUEMARD



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 201654-0023**

**Signé le mardi 23 février 2016**

**Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne**

Décision n° 01DS16 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS,  
Secrétaire général, à effet de signer les actes de vente des biens immobiliers sis à  
LOGNES

## DECISION

### **Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne,**

Vu les dispositions de l'article R 711-68 du Code de Commerce;

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne;

Vu la délibération n°15D03 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 29 juin 2015;

Vu la délibération n°15D24 adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne le 30 novembre 2015;

### **DECIDE**

Sur proposition de Monsieur Dominique CHARNEAU, Directeur Général,

De donner délégation de signature à Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire Général, à effet de signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente :

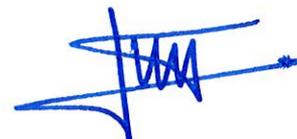
- des biens immobiliers sis à LOGNES comprenant les parcelles cadastrées AJ 12, 13, 51, 63, 90 et 156 pour une contenance de 7 367 m<sup>2</sup> environ moyennant un prix net vendeur de 550.000 euros,
- de 50 parts sociales détenues par la CCI au capital social de la société civile du restaurant interentreprises de la Madeleine (ARIEM) moyennant un prix de 500 euros la part.

Le tout, propriété de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, dans les conditions et suivants les modalités fixées par la délibération adoptée par l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, le 30 novembre 2015.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno LUCAS, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur juridique.

Fait à Serris, le 23 février 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 201667-0005**

**Signé le lundi 07 mars 2016**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris



**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

Secrétariat général

Direction de la modernisation et de l'administration

**ARRETE n°  
portant délégation de signature pour  
l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire  
au sein de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 45 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Sophie BROCAS en qualité de préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu les conventions de délégation de gestion confiant la réalisation technique de l'ordonnancement des dépenses et des recettes au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Sur proposition de Madame la préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

## ARRÊTE

### Titre I<sup>er</sup> - Centre de services partagés régional

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée au chef du centre de services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, il est autorisé à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'AIFE.

**Article 2** : Madame Pamella EDOUARD, adjointe au chef du centre de services partagés régional pour le secteur investissements et actes complexes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et support technique dans le progiciel CHORUS.

**Article 3** : Madame Jeananie GUSTARIMAC, adjointe au chef du centre de services partagés régional pour le secteur interventions et dépenses courantes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et support technique dans le progiciel CHORUS.

**Article 4** : Madame Stéphanie CREMONT, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

**Article 5** : Madame Farida BENANOUNE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

**Article 6** : Madame Frédérique MALAYEUDE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

**Article 7 :** Les agents dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- Mme Sylvie BOURDIN
- Mme Christine DESOUCHE
- Mme Véronique LOFERME
- Mme Renée MARCELLI
- Mme Martine RAYNAUD
- Mme Sandra SCHIANO
- Mme Fadila TOUIL

**Article 8 :** Les agents du centre de services partagés régional dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- M. Ilyas ADELIN
- Mme Gabrielle ALMODOVAR
- Mme Jessy AUDREN
- M. Daniel BENDJILALI
- Mme Christelle BILINGI
- M. Morade BOUNOUAR (*à compter du 14 mars 2016*)
- Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN
- Mme Floriane CORBERY-HERBER
- M. Zakariya EL HARMACI
- Mme Jacqueline ERIN
- Mme Séphora FONROSE
- Mme Gaëlle JOILAN
- M. Henri KONDI
- M. Jeremy LANOUE
- Mme Delly LE GAL
- Mme Corinne MARIVAL-HERNETTE
- Mme Ginette MENDY
- M. David-Gilles REYNAUD
- Mme Marie-Anne RICHERT
- Mme Anabela SCAPPATICCI
- Mme Katty TABAR
- Mme Sabine TIROU
- Mme Mina TRAORE

## **Titre 2 – Bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires**

**Article 9 :** Délégation est donnée à Monsieur Damien LAVAUD, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, et particulièrement :

- saisie de la programmation budgétaire ;
- saisie des rétablissements de crédits ;
- saisie et validation de réservations de crédits, et de blocages de fonds.

**Article 10 :** Délégation est également donnée à M. Damien LAVAUD pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer.

**Article 11 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien LAVAUD, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux articles 9 et 10 est accordée aux agents du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires dont les noms suivent :

- M. Emmanuel SCHOEPFLIN, adjoint au chef de bureau ;
- M. Pascal MORIN, chef de la section des affaires budgétaires et immobilières ;
- Mme Claudine POULAIN, gestionnaire budgétaire ;
- M. Jean BRUNET, gestionnaire budgétaire.

**Article 12 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien LAVAUD, la délégation prévue à l'article 10 est accordée à Mme Marylène PROT, gestionnaire des affaires immobilières et des dépenses mutualisées.

**Article 13 :** L'arrêté RAA-DEP 201620-0009 et RAA-REG 201620-0010 du 20 janvier 2016, portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, est abrogé.

**Article 14 :** La préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **07 MARS 2016**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris



Jean-François CARENCU